



Association Nationale des Psychiatres Présidents et  
Vice-Présidents des Commissions Médicales  
d'Établissement des Centres Hospitaliers

Avignon, le 29 novembre 2022

### COMMUNIQUÉ

L'ANPCME tient à alerter devant la persistance de graves problèmes de fond auxquels aucune réponse forte n'a été apportée par les pouvoirs publics pour une discipline déjà qualifiée à juste titre de sinistrée dans le passé et dont la situation ne fait que se dégrader.

La mesure de la crise démographique sans précédent des personnels, notamment médicaux et de ses raisons profondes est loin d'avoir été prise en compte : la problématique de l'attractivité de la discipline reste entière malgré l'annonce de mesures largement insuffisantes pour y répondre.

Les contraintes administratives grandissantes avec notamment l'impact de la complexité de l'application de l'article 84 et ses conséquences délétères en termes de surcharge de travail dans un contexte de départ de professionnels, amène à une perte de sens quand on sait que la diminution du recours aux soins sans consentement et de surcroît à l'isolement et à la contention nécessite avant tout de la présence soignante auprès des patients.

Tirillée entre respect des libertés individuelles et risque médicolégal, notre discipline n'est plus attractive pour les jeunes médecins et encore moins pour l'exercice au sein de l'hôpital public qui traverse une crise sans précédent.

Les établissements font part de leurs difficultés croissantes avec des réorganisations forcées et des risques de rupture du maillage territoriale et de l'accès aux soins de proximité pour les patients avec à la clef des fermetures de lits et de structures ambulatoires.

En cette journée de mobilisation des psychiatres d'exercice public, l'ANPCME tient à faire part de sa profonde inquiétude pour la psychiatrie publique qui est un élément majeur de notre système de santé et dont les professionnels et les patients ne doivent pas être oubliés.